

Éligibilité des locataires

Locataires entrants (ou en place depuis moins de 15 jours)

Taux d'effort exigé :

- ✓ Revenus stables = 35 %
- ✓ Autres revenus = 25 %
- ✓ Garants = 33 %

Locataires en place (depuis plus de 6 mois)

- ✓ Les locataires n'ont pas eu d'incident de paiement au cours des 6 derniers mois précédant la souscription du contrat

Locataires en place (depuis plus de 15 jours et moins de 6 mois)

- ✗ Ces locataires ne sont pas éligibles.

Typologie de logement et montant maximum de loyer assurable

- ✓ Logements à usage d'habitation principale, mixte (habitation/professionnel) ou professionnel : **5 000 € charges comprises**

Étude du dossier locataire

Par le biais du service de validation des dossiers locataires, nous vérifions et certifions avant la mise en location l'éligibilité de votre candidat locataire. **Une fois validé et certifié, aucun dossier locataire ne vous sera demandé en cas de sinistre.**

**Taux d'effort =
Loyer, provisions pour charges comprises / revenus nets à payer mensuels avant impôts**

Dans le cadre d'une colocation, les revenus de l'ensemble des colocataires sont cumulés pour calculer un taux d'effort unique pour l'ensemble des signataires du bail.

Ne sont pas éligibles les revenus des candidats locataires :

- ✗ En période de licenciement ou de préavis de démission
- ✗ Présentant une saisie sur salaire ou une retenue liée à un avis à tiers détenteur

En complément des documents ci-après et dans tous les cas sont demandés pour chaque candidat locataire :

- ✓ Une pièce d'identité (CNI ou passeport) ou le cas échéant un titre de séjour en cours de validité
- ✓ Le dernier avis d'imposition

Soufflez,
 assure 

1 Le locataire n'est pas encore dans le logement OU Le locataire est dans le logement depuis moins de 15 jours

Selon la situation professionnelle du locataire (ou du garant) :

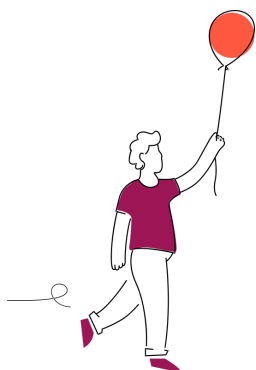
Situation professionnelle du locataire ou du garant	Documents attendus	
• Salarié en CDI (y compris en période d'essai) • Fonctionnaire • Militaire	• Pièce d'identité • Dernier avis d'imposition • 3 derniers bulletins de salaire • Contrat de travail, ou attestation de l'employeur, ou promesse d'embauche, ou arrêté de titularisation	
• Retraité	• Pièce d'identité • Dernier avis d'imposition • Si départ à la retraite depuis moins de 2 ans : justificatif de versement de retraite (courrier d'ouverture de droits ou bulletin de pension)	
• Étudiant • Apprenti avec caution	Pour l'étudiant ou l'apprenti : • Pièce d'identité • Carte étudiant OU certificat de scolarité en cours de validité OU contrat d'apprentissage en cours de validité OU attestation d'inscription	Pour le garant : • Pièce d'identité • Dernier avis d'imposition • Autres documents indiqués dans ce tableau selon sa situation professionnelle
• Profession indépendante • Profession libérale • Artisan • Auto-entrepreneur • Commerçant	• Pièce d'identité • Dernier avis d'imposition • Extrait KBIS datant de moins de 3 mois OU avis d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce OU carte professionnelle OU copie du certificat d'identification de l'INSEE • Deux derniers bilans ou une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivrée par un comptable	

Selon les revenus complémentaires perçus par le locataire (ou le garant) :

Revenus complémentaires perçus par le locataire ou le garant	Documents attendus
• Pension d'invalidité	• Dernière attestation de paiement de la CPAM
• Allocation Adulte Handicapé (AAH)	• Dernière attestation de la CAF
• Autres revenus professionnels	• Tout document justifiant des revenus professionnels
• Indemnités arrêt maladie versées par la CPAM	• Dernière attestation de paiement de la CPAM

2 Le locataire est déjà dans le logement depuis plus de 15 jours

Date d'entrée du locataire dans le logement	Documents attendus
• Depuis plus de 6 mois	• Relevés bancaires du propriétaire des 6 derniers mois prouvant les bons paiements du locataire
• Depuis plus de 15 jours et moins de 6 mois	• Ce locataire n'est pas éligible à l'assurance loyer impayé



Soufflez,
mila assure

